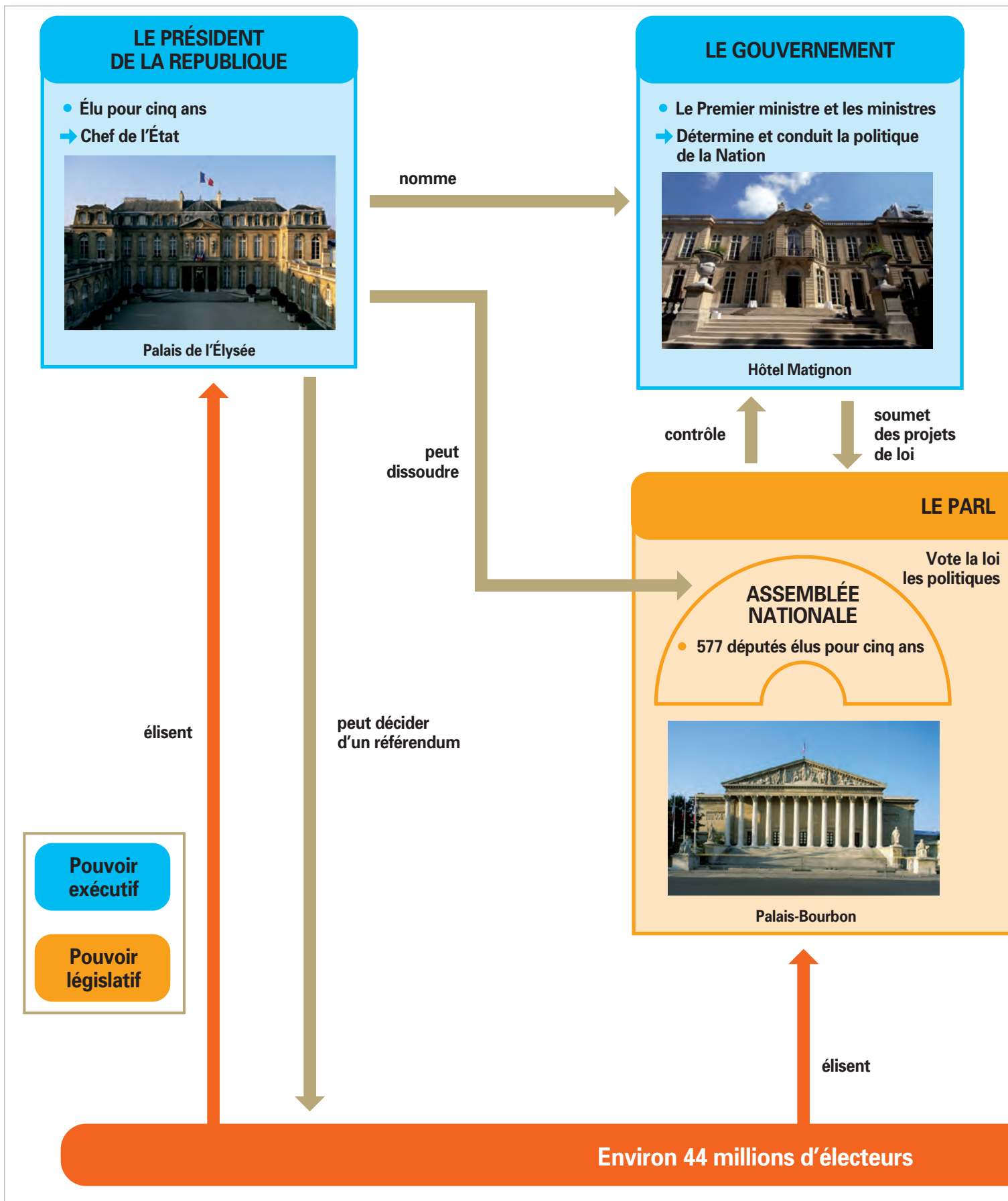


7. Les institutions de la V^e République



Objectif Socle commun

- Connaître les institutions de la République.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

- 9 membres nommés pour neuf ans
- Anciens Présidents de la République
- Peut vérifier si les lois sont conformes à la Constitution
- Contrôle le bon déroulement des élections



EMENT

et évalue
publiques

SÉNAT

- 348 sénateurs élus pour six ans



Palais du Luxembourg

élisent

Députés, conseillers
régionaux, départementaux*
et municipaux

élisent

* À partir de 2015,
les conseillers
généralistes porteront
le nom de conseillers
départementaux.

Questions sur le document

1. Qui détient le pouvoir exécutif ?

Le pouvoir exécutif est détenu par le président...
de la République et le gouvernement.

2. Qui détient le pouvoir législatif ?

Le pouvoir législatif est détenu par le Parlement...
c'est-à-dire l'Assemblée nationale et le Sénat.

3. Qui est élu au suffrage universel direct ? Indirect ?

Le président de la République et les députés
sont élus au suffrage universel direct.
Les sénateurs sont élus au suffrage universel
indirect.

4. Quel est le rôle du Parlement ?

Le rôle du Parlement est de voter les lois
et d'évaluer les politiques publiques.

5. Qui peut vérifier la conformité des lois à la Constitution ?

C'est le Conseil constitutionnel qui peut vérifier...
la conformité des lois à la Constitution.

Vocabulaire

Constitution : loi fondamentale de l'État. Elle garantit les libertés des citoyens et fixe l'organisation des pouvoirs politiques.

Politiques publiques : actions menées par l'État.

Pouvoir exécutif : pouvoir de faire exécuter les lois ; c'est aussi le pouvoir de mener les politiques publiques.

Pouvoir judiciaire : pouvoir d'appliquer et d'interpréter la loi.

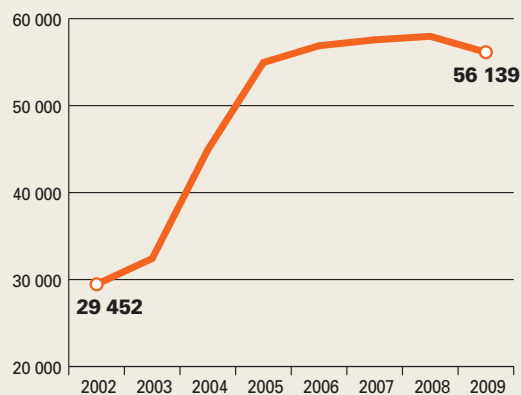
Pouvoir législatif : pouvoir de faire la loi.

8. Un débat au Parlement : la justice des mineurs

ACTIVITÉ A Les parlementaires débattent de la loi

►► Je porte un regard critique sur un sujet de débat.

Les condamnations de mineurs pour des délits et crimes :



Source : Rapport au nom de la commission des lois du Sénat, 4 mai 2011

1 La délinquance des mineurs

2 Le débat au Sénat



La sénatrice Nicole Borvo Cohen-Seat (Parti communiste français).

« Vous mettez en œuvre une justice plus expéditive axée sur la seule sanction pénale. »



• Laurent Bêteille (Union pour un mouvement populaire).

« Le projet de loi a pour objet l'amélioration de la prise en compte de la personnalité des mineurs, le renforcement de la lutte contre la récidive, l'adaptation de la réponse pénale à l'évolution de leur délinquance. »

Discussion générale au Sénat, Journal officiel, 17 mai 2011.

3 Le débat à l'Assemblée nationale



• Sébastien Huyghe (Union pour un mouvement populaire).

« Comment un jeune peut-il comprendre qu'un délit commis quelques semaines avant sa majorité sera traité de la même manière que celui commis par un enfant de treize ans. »



• Dominique Raimbourg (Parti socialiste).

« Il est important que le mineur soit toujours suivi par le même juge. Or, si on le renvoie devant une autre juridiction, le juge ne sera sans doute pas celui qui suit habituellement le mineur. On porte atteinte à l'efficacité de la justice des mineurs. »

Discussion générale à l'Assemblée nationale, Journal officiel, 21 juin 2011.

INFOS

- Avant le projet de loi, les mineurs auteurs d'un délit étaient tous jugés par le tribunal pour enfants.
- Le projet de loi prévoit de rapprocher la justice des mineurs de celle des adultes en créant un tribunal correctionnel pour les mineurs récidivistes de 16 à 18 ans.

Questions sur les documents

1. DOC. 1 ET INFOS. Pourquoi le gouvernement veut-il réformer la justice des mineurs ? Comment ?

Le gouvernement prend cette mesure à cause de l'augmentation de la délinquance des mineurs. Il veut créer un nouveau tribunal pour rapprocher la justice des mineurs (pour les récidivistes de 16 à 18 ans) de celle des adultes.

2. DOC. 2 ET 3. Qui débat de la création du tribunal correctionnel pour les mineurs ?

Les sénateurs puis les députés débattent de la création de ce tribunal.

3. DOC. 2 ET 3. Dans les documents, soulignez en bleu les arguments en faveur de la création du tribunal correctionnel pour mineur et en noir les arguments contre. Quelle est votre opinion ?

L'élève développera un ou plusieurs des points exposés dans les documents.

B Le Parlement vote

►► J'analyse un texte de loi pour comprendre le fonctionnement des institutions.

1 La loi est promulguée

Journal officiel de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS

LOI N° 2011-939 du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté.

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2011-635 DC du 4 août 2011 ;

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 49. Les mineurs âgés de plus de seize ans sont jugés par le tribunal correctionnel pour mineurs lorsqu'ils sont poursuivis pour un ou plusieurs délits punis d'une peine d'emprisonnement égale ou supérieure à trois ans et commis en état de récidive légale.

INFOS

• Le *Journal officiel* publie les lois et les décrets ainsi que les comptes-rendus des débats parlementaires. Il est quotidien et peut être consulté sur Internet (www.journal-officiel.gouv.fr).



2 Que dit le droit ?

ARTICLE 10. Le président de la République promulgue les lois [...].

ARTICLE 24. Le Parlement vote la loi. [...] Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.

ARTICLE 45. Tout projet ou proposition de loi est examiné successivement dans les deux assemblées du Parlement en vue de l'adoption d'un texte identique.

Constitution de la V^e République, 1958.

Questions sur les documents

1. DOC. 1. À quelles conditions un mineur peut-il être présenté devant un tribunal correctionnel pour mineur ?

Il faut qu'il soit âgé de 16 à 18 ans, poursuivi pour au moins un délit puni d'une peine d'emprisonnement d'au moins trois ans et récidiviste.

2. DOC. 1 ET 2. Comment cette décision a-t-elle été prise ?

La décision a été prise par le vote du Sénat et de l'Assemblée nationale. Ils ont examiné le texte successivement pour adopter une version identique.

3. DOC. 1. ET INFOS. Où sont publiées les lois ?

Les lois sont publiées dans le Journal officiel.

L'essentiel

Le pouvoir législatif

- Le **Parlement** se compose de l'**Assemblée nationale**, dont les **députés** sont élus pour cinq ans et du **Sénat**, dont les **sénateurs** sont élus pour six ans.
- Le Parlement détient le **pouvoir législatif**. Les **députés** et les **sénateurs** peuvent, comme le **Premier ministre**, **proposer des lois**. Ils **discutent** ces lois, déposent des **amendements** et **votent** les lois.
- Le **Conseil constitutionnel** peut vérifier que les lois respectent la **Constitution**.
- Le Parlement **contrôle l'action du gouvernement**. Par exemple, les ministres doivent répondre aux questions des députés et des sénateurs.

Vocabulaire

Amendement : modification d'un texte de loi en cours de discussion au Parlement.

Pouvoir législatif : pouvoir de faire la loi.

9. Qui détient le pouvoir exécutif ?

Objectif Socle commun

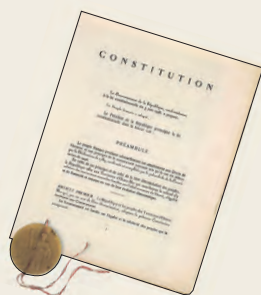
- Connaître les institutions de la République : le président de la République et le gouvernement.
- Repérer des informations dans un texte.

ACTIVITÉ A Le président de la République, chef de l'État

►► Je relève des informations pour définir la fonction du chef de l'État.

Continuité de l'État

Article 5. Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.



Nomination du Premier ministre

Article 8. Le président de la République nomme le Premier ministre. [...] Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du gouvernement.



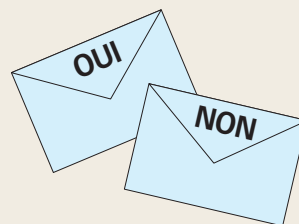
Promulgation des lois

Article 10. Le président de la République promulgue les lois.



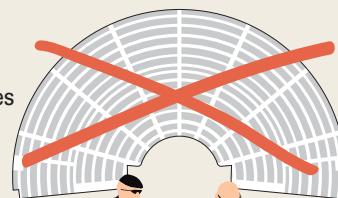
Référendum

Article 11. Le président de la République [...] peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics [...].



Dissolution de l'Assemblée nationale

Article 12. Le président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.



Défense

Article 15. Le président de la République est le chef des armées.



Constitution de la V^e République, 1958.

1 Les pouvoirs du président de la République

Questions sur le document

1. **DOC. 1.** Soulignez l'article qui fait du Président le chef de l'État.

2. **DOC. 1.** Soulignez dans les articles 8, 10, 11 et 12, les pouvoirs dont dispose le président de la République.

3. **DOC. 1.** Avec quelles institutions le président de la République est-il en relation ?

Le président de la République dispose de pouvoirs propres, mais, après avoir consulté ou reçu
la proposition du gouvernement ou du Parlement (référendum, dissolution). Par ailleurs, il nomme
le gouvernement et trois membres du Conseil constitutionnel. Enfin, il peut saisir le Conseil
constitutionnel.

4. **DOC. 1.** À partir de l'actualité ou du site Internet officiel de l'Élysée (www.elysee.fr), citez deux actions du président de la République. Indiquez à quels articles de la Constitution elles correspondent.

Les élèves utiliseront les actions présentées dans les médias ou encore dans l'agenda du Président,
que l'on peut trouver sur la page d'accueil du site de l'Élysée.

B L'action du gouvernement

►► Je mets en relation des informations pour définir le gouvernement.

1 L'ordre du jour du Conseil des ministres (28 septembre 2011)

PROJET DE LOI

La ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État a présenté, avec le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le projet de loi de finances pour 2012.

COMMUNICATIONS

Le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration a présenté une communication relative aux résultats des élections sénatoriales.

NOMINATION

Sur proposition du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, Madame Fabienne Buccio, préfète de l'Eure, est nommée préfète de la Loire.

Source : www.elysee.fr



2 Que dit le droit ?

ARTICLE 13. Les conseillers d'État [...], les ambassadeurs, [...] les préfets, [...] les recteurs des académies [...] sont nommés en Conseil des ministres.

ARTICLE 20. Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation.

ARTICLE 21. Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement. [...] Il assure l'exécution des lois.

ARTICLE 39. Les projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres [...].

Constitution de la V^e République, 1958.

Questions sur les documents

1. **DOC. 1.** Qui compose le gouvernement ?

Le gouvernement est composé du Premier ministre et des ministres, comme celui de l'Intérieur, du Budget ou de l'Économie.

2. **DOC. 2.** Quel est le rôle du Premier ministre ?

Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement et assure l'exécution des lois.

3. **DOC. 1 ET 2.** Quel est le rôle du gouvernement ? Illustrez ce rôle par des exemples prélevés dans le document 1.

Les membres du gouvernement proposent la nomination des hauts fonctionnaires (article 13), comme la préfète de l'Eure. Les ministres délibèrent sur les projets de loi (article 39) comme le projet de loi de finances pour 2012. Surtout, le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation.

L'essentiel

Le pouvoir exécutif

- Le **président de la République** est le **chef de l'État**. Il promulgue les lois, peut **dissoudre l'Assemblée nationale** et peut soumettre aux citoyens un projet de loi par **référendum**.
- Le **Premier ministre** est le chef du gouvernement. Le **gouvernement**, composé de l'ensemble des ministres, **conduit la politique de la nation** et dirige l'administration. Le Premier ministre a l'initiative des lois et assure leur exécution.
- Le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale : elle peut l'obliger à démissionner en votant une **motion de censure**. Quand la majorité de l'Assemblée nationale n'est pas du même parti politique que le Président, celle-ci choisit le Premier ministre, qui sera ensuite nommé par le Président : c'est la **cohabitation**.

Vocabulaire

- Motion de censure** : texte exprimant la défiance des députés vis-à-vis du gouvernement. Elle doit être adoptée à la majorité absolue (la moitié des députés + 1).
- Pouvoir exécutif** : pouvoir de faire exécuter les lois ; c'est aussi le pouvoir de mener les politiques publiques.
- Référendum** : consultation des citoyens sur un projet de loi. Les citoyens votent en répondant par oui ou par non à la question posée.

- Être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une œuvre artistique.
- Connaître les institutions de la République : le président de la République.

Les portraits officiels des présidents de la République



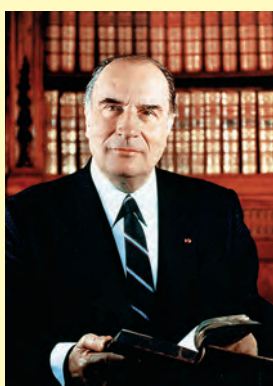
1 Charles de Gaulle
(8 janvier 1959 - 28 avril 1969)
Photographie de Jean-Marie Marcel,
32 x 47 cm.



2 Georges Pompidou
(20 juin 1969 - 2 avril 1974)
Photographie de François Pagès,
50 x 65 cm.



3 Valéry Giscard d'Estaing
(27 mai 1974 - 21 mai 1981)
Photographie de Jacques-Henri Lartigue,
65 x 50 cm.



4 François Mitterrand
(21 mai 1981 - 17 mai 1995)
Photographie de Gisèle Freund,
50 x 65 cm.



5 Jacques Chirac
(17 mai 1995 - 16 mai 2007)
Photographie de Bettina Rheims,
50 x 65 cm.



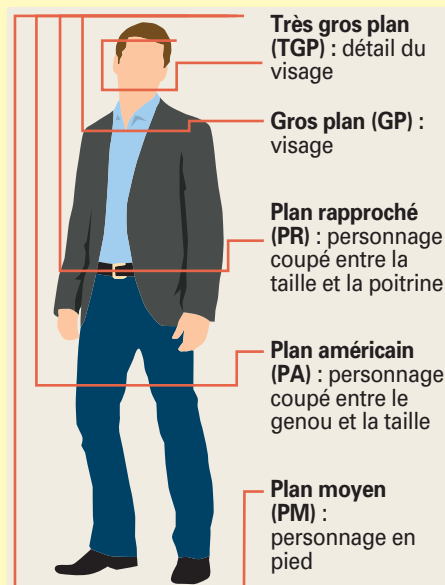
6 Nicolas Sarkozy
(16 mai 2007 - 15 mai 2012)
Photographie de Philippe Warrin,
50 x 65 cm.



7 François Hollande
(16 mai 2012 - ?)
Photographie de Raymond Depardon,
50 x 50 cm.

À savoir

- Le **portrait officiel du président de la République** est exposé en France dans les mairies, les préfectures, etc., et à l'étranger, dans les ambassades. Réalisée aussitôt après l'élection, la photographie officielle est l'image que le Président veut donner de lui-même et de sa présidence.
- Lors de son **investiture**, le président de la République reçoit le grand collier de la Légion d'honneur qui fait de lui le Grand Maître de l'ordre national de la Légion d'honneur.



Le cadrage de la photographie

Questions

► Présenter et situer les œuvres

1. DOC. 1 À 7. Quel est le sujet de ces œuvres ? Quelle technique est utilisée ?

Le sujet de ces œuvres est le portrait officiel du président de la République :
c'est l'image qu'il veut donner de lui-même et de sa présidence. La technique est la photographie.

2. DOC. 1 À 7. Où peut-on voir en France le portrait officiel du président de la République ?

Ces œuvres peuvent être vues dans les mairies, les préfetures, etc. : les lieux de la République.

► Observer et décrire les œuvres

3. DOC. 1 À 7. Complétez le tableau suivant :

PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE	CADRAGE (PLAN)	LIEU	SYMBOLE(S) DE LA RÉPUBLIQUE	HABIT	ATTITUDE ET EXPRESSION
Charles de Gaulle	Plan américain	Bibliothèque	Aucun	Habit de cérémonie	Debout, main posée sur un livre, visage grave
Georges Pompidou	Plan américain	Bibliothèque	Aucun	Habit de cérémonie	Debout, visage grave, regard lointain
Valéry Giscard d'Estaing	Gros plan	Aucun	Drapeau	Costume	Visage souriant, nous regarde
François Mitterrand	Plan rapproché	Bibliothèque	Aucun	Costume	Assis, léger sourire, nous regarde, tient un livre
Jacques Chirac	Plan américain	Jardin	Drapeau	Costume	Léger sourire, debout, mains derrière le dos, nous regarde
Nicolas Sarkozy	Plan américain	Bibliothèque	Drapeau	Costume	Debout, nous regarde
François Hollande	Plan américain	Jardin	Drapeau	Costume	Léger sourire, debout, nous regarde

► Expliquer et interpréter les œuvres

4. DOC. 1 À 7. Choisissez un des portraits. Selon vous, quelle image de lui-même et de son mandat ce Président a-t-il voulu donner aux Français ?

L'élève devra faire le lien entre les éléments du portrait et l'image recherchée. Par exemple, le portrait de Valéry Giscard d'Estaing cherche à faire apparaître une image moderne. Le photographe est un artiste de renom. Le format horizontal et le fond rempli uniquement par un drapeau en mouvement donnent une image dynamique. Le cadrage montre que le président a la « carrure » pour la fonction, il regarde la « France dans les yeux » (son slogan). Le costume signifie la volonté d'apparaître comme un citoyen comme les autres.

5. En utilisant vos connaissances en histoire, citez d'autres chefs d'État qui ont fait réaliser leur portrait officiel.

Les élèves ont déjà vu les portraits des rois de France, comme celui de Louis XIV. Peut-être feront-ils référence aux portraits officiels de chefs d'État étrangers comme Barack Obama.

10. Comment participer à la vie démocratique ?

Objectif Socle commun

- Connaître les règles fondamentales de la démocratie.
- Respecter les règles de la vie collective.

ACTIVITÉ A Participer aux élections

►► Je relève des informations pour expliquer l'implication du citoyen dans la vie politique.

1 Participer à la campagne électorale

Cela fait maintenant plusieurs années que je milite au sein d'un parti politique. Je pense que c'est d'abord par envie de faire progresser mes idées. Après avoir vécu quelques campagnes électorales, on se rend compte qu'on a des tas d'autres raisons de militer : on discute avec des gens auxquels on n'aurait probablement jamais adressé la parole, pendant les nombreuses distributions de tracts sur les marchés ou les métros.

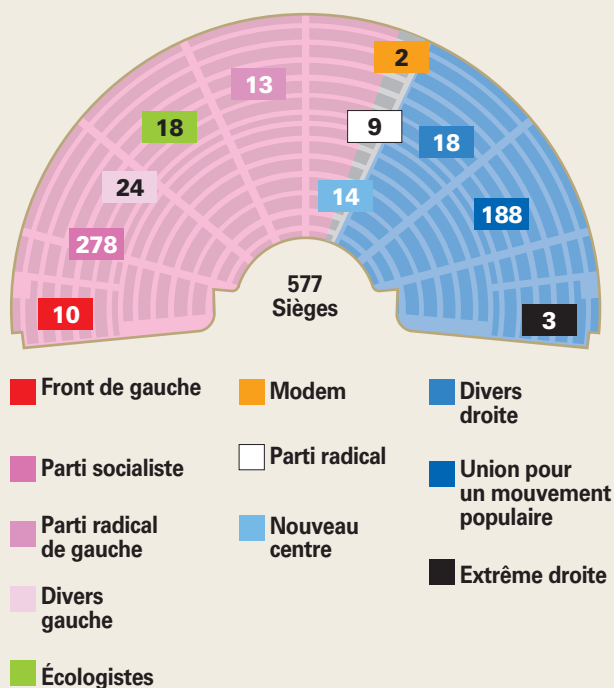
Témoignage d'un militant d'Europe Écologie Les Verts,
<http://lepanoptique.free.fr>, 25 avril 2008.

2 Se présenter aux élections

Depuis plus de quinze ans, je m'implique dans la vie citoyenne. Je suis entrée dans la vie politique suite aux élections présidentielles de 2007 et à la création du Modem. Pour changer [les choses], je me suis impliquée dans la campagne des municipales de 2008 à Bourg-la-Reine au sein de la liste Élan partagé.

Témoignage de Laure Thibaut, candidate Modem à différentes élections à Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine),
www.thibaut2011.fr, février 2011.

Les résultats des élections législatives de 2012



3 Élire ses représentants



4 Que dit le droit ?

ARTICLE 4. Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Constitution de la V^e République, 1958.

Questions sur les documents

1. DOC. 1 À 3. Comment un citoyen peut-il s'engager dans la vie politique de son pays ?

Un citoyen peut s'engager dans la vie politique...
en participant à une campagne électorale, ...
c'est-à-dire en militant (discussion, distribution...
de tracts). Il peut également être candidat...
aux élections. Plus simplement, il peut voter.

2. DOC. 1 À 4. Quel est le rôle des partis politiques ?

D'après la Constitution, les partis « concourent...
à l'expression du suffrage » : pour cela ils mènent...
des campagnes électorales, présentent...
des candidats aux élections et font appliquer...
leurs idées par leurs élus. Ce rôle est accompli...
dans le respect de « la souveraineté nationale...
et de la démocratie ».

B Se mobiliser autrement

►► J'analyse des images pour en comprendre le message.



1 Manifester pour ses droits

Manifestation de l'association Droit au logement pour dénoncer la reprise des expulsions de logement après la trêve hivernale, Paris, 1^{er} avril 2013.



2 Siéger au conseil municipal des jeunes

Affiche de campagne pour les élections des conseillers municipaux jeunes, à Baccarat (Meurthe-et-Moselle), 2012.

Questions sur les documents

1. DOC. 1 ET 2. Qui peut participer à la vie politique du pays ?

Tout le monde peut participer à la vie politique du pays, même ceux qui ne sont pas citoyens.
Par exemple ici, des personnes (qui ne sont pas nécessairement citoyens français) soutiennent des individus qui risquent d'être expulsés.

2. DOC. 1 ET 2. Comment est-il possible d'y participer ?

Ils peuvent y participer en formant une association (ex. : Droit au logement), ou en manifestant. Ils peuvent également voter, se présenter aux élections (et donc pour certains siéger) pour des instances de participation des habitants comme le Conseil municipal des jeunes de Baccarat.

L'essentiel

La vie démocratique

- Les **citoyens** élisent leurs représentants et **sont éligibles**. Ils peuvent être **adhérents** ou **militants** d'un parti politique. Le militant débat des décisions de son parti, en fait connaître les idées (tracts, etc.) et participe aux campagnes électorales. Le rôle des **partis politiques** est de présenter **un programme et des candidats** et d'**animer le débat politique**. Ils sont classés en un éventail qui va de l'extrême gauche à l'extrême droite.
- La participation politique ne se limite pas aux élections. **Habitants** et associations sont consultés pour de nombreuses décisions : c'est la **démocratie participative**. Par des **pétitions** ou des **manifestations**, les habitants peuvent chercher à élargir leurs droits ou à en conquérir de nouveaux.

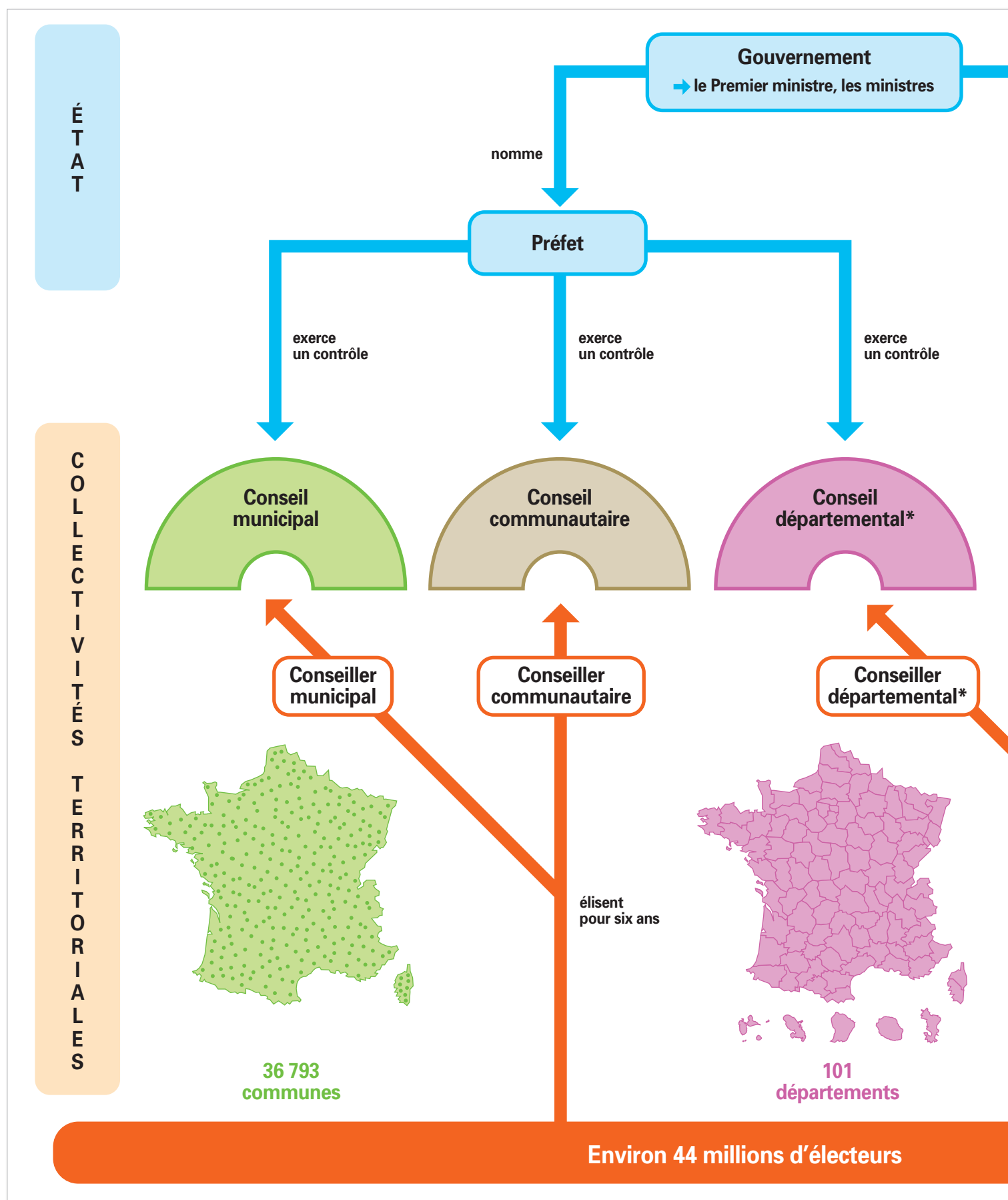
Vocabulaire

Adhérent : personne qui paie une cotisation à une association, un parti dont elle partage les idées.

Démocratie participative : implication des citoyens dans le débat public et dans la prise de décision politique.

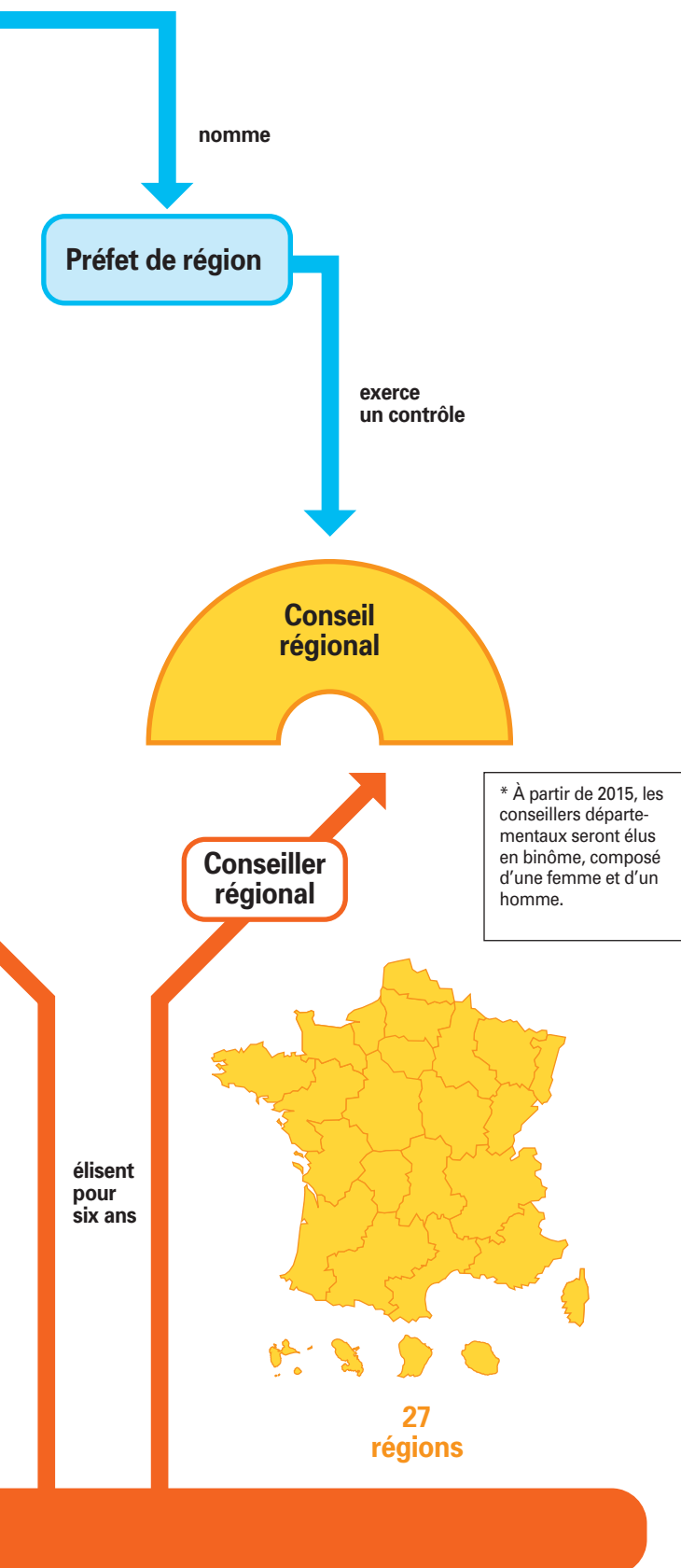
Militant : personne qui s'engage activement dans une association, un parti.

11. Les collectivités territoriales et la décentralisation



Objectif Socle commun

- Connaître les institutions de la République : les collectivités territoriales.



Questions sur le document

1. Nommez les différentes collectivités territoriales.

Les différentes collectivités territoriales sont
les communes, les départements et les régions.....

2. Comment sont désignées les assemblées des collectivités territoriales ?

Les assemblées des collectivités territoriales
sont élues directement par les citoyens. Elles sont
donc désignées au suffrage universel direct.....

3. Comment l'État contrôle-t-il les collectivités territoriales ?

L'État contrôle les collectivités territoriales
par l'intermédiaire des préfets.....

Vocabulaire

Collectivités territoriales : communes, départements, régions.

Décentralisation : gestion des affaires locales par des élus locaux.

12. La décentralisation : le pouvoir aux élus locaux

Objectif Socle commun

- Connaître les institutions de la République : les collectivités territoriales.
- Savoir utiliser quelques notions budgétaires de base.

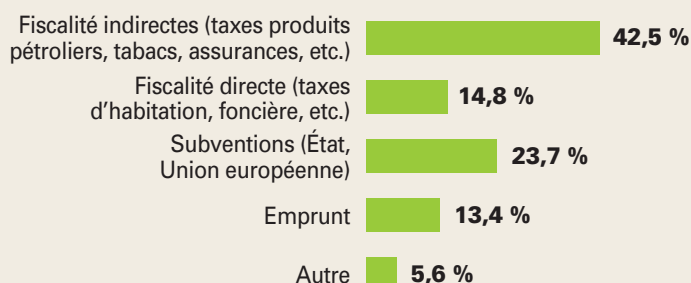
ACTIVITÉ A Une collectivité territoriale : le Conseil général de la Guadeloupe

►► Je définis des compétences du Conseil général.

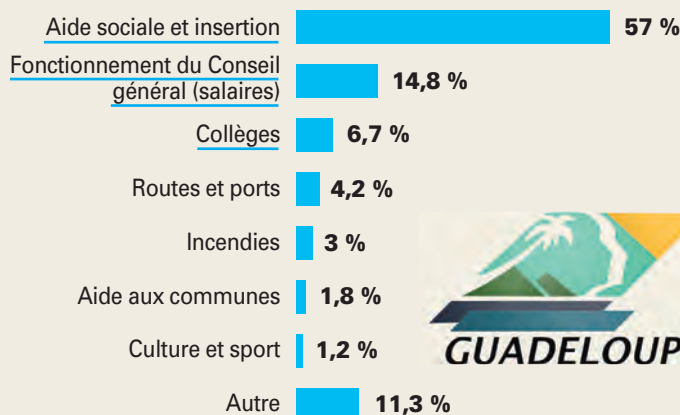
INFOS

• La loi du 13 août 2004 a transféré une partie des fonctionnaires de l'État aux collectivités territoriales. C'est par exemple le cas des personnels techniques des collèges qui dépendent désormais des Conseils généraux. Ce transfert a fait augmenter les dépenses de personnel des collectivités territoriales.

Les recettes



Les dépenses



Source : site Internet du Conseil général de la Guadeloupe, 2013.



2 Que dit le droit ?

ARTICLE 72-2. Les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi. Elles peuvent recevoir [...] des impositions de toutes natures.

Constitution de la V^e République, 1958.

ARTICLE 17. Les routes classées dans le domaine public routier national [...] sont transférées dans le domaine public routier départemental.

ARTICLE 49. Le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale [...]. Les prestations légales d'aide sociale sont à la charge du département.

Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.

1 Un budget de 720,5 millions d'euros pour l'année 2013

Questions sur les documents

1. **DOC. 1.** Soulignez les quatre principales dépenses du Conseil général de la Guadeloupe.

2. **DOC. 2.** Quelles sont les deux compétences transférées en 2004 ? À qui appartenaient-elles ?

Les deux compétences transférées en 2004 sont les routes nationales et l'action sociale.

Elles appartenaient auparavant à l'État.

3. **DOC. 1 ET 2.** Quelle est la principale recette du Conseil général de la Guadeloupe ?

Montrez qu'elle est prévue par la Constitution.

La principale recette du Conseil général de la Guadeloupe est la fiscalité indirecte :

taxes sur les produits pétroliers, les tabacs, les assurances.

La Guadeloupe reçoit donc des « impositions de toutes natures », comme le prévoit la Constitution.

B Une action d'un Conseil régional : le métro du Grand Paris

►► J'analyse un débat politique au sujet d'un aménagement régional.

1 Des négociations pour le métro du Grand Paris

Le métro du Grand Paris sera doté de 57 gares [...] et transportera deux millions de voyageurs par jour.

Au départ, deux visions de l'aménagement du Grand Paris s'opposaient.

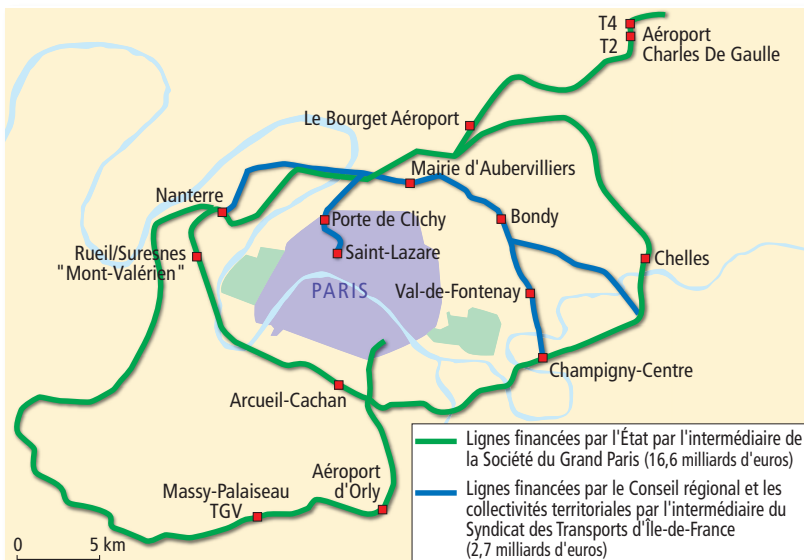
Le secrétaire d'État au Développement de la Région Capitale, Christian Blanc, plaidait pour un réseau dont la mission première était de relier les pôles économiques.

Le président du Conseil régional d'Île-de-France, Jean-Paul Huchon, défendait pour sa part une desserte de banlieue à banlieue afin de répondre aux urgences du quotidien.

Au final, la poire a été coupée en deux. La région Île-de-France [...] a obtenu l'augmentation du nombre de gares nouvelles. Et le gouvernement a préservé l'idée d'une liaison rapide et directe entre l'aéroport de Roissy et La Défense.

Jacques Trentesaux, www.lexpress.fr, 23 mai 2011.

1. Secrétaire d'État : membre du gouvernement, sous l'autorité d'un ministre ou du Premier ministre.



2 Le financement par l'État et la région Île-de-France

Questions sur les documents

1. DOC. 1 ET 2. Quel projet a été débattu ?

Le projet débattu est le métro du Grand Paris, une ligne en Île-de-France de 57 gares et qui transportera 2 millions de voyageurs par jour.

2. DOC. 1. Soulignez en bleu les objectifs de Christian Blanc et en noir ceux de Jean-Paul Huchon.

3. DOC. 1 ET 2. Qui a remporté les négociations ? Justifiez votre réponse.

Les deux ont remporté les négociations : liaison entre la Défense et l'aéroport de Roissy (demandée par le gouvernement) et un plus grand nombre de gares (demandé par la région). Le financement est partagé.

4. DOC. 3. Soulignez dans le document 3 les acteurs qui participent à la réalisation du métro du Grand Paris.



3 Que dit le droit ?

ARTICLE 1. Les communes, les départements et les régions [...] concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

Loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, 7 janvier 1983.

L'essentiel

La décentralisation

- Les collectivités territoriales (communes, départements, régions) s'administrent librement : elles règlent par leurs délibérations les affaires qui les concernent. La décentralisation a été inscrite dans la Constitution en 2003.
- Les responsabilités des collectivités territoriales se sont accrues depuis 1983 : la commune se charge de l'urbanisme, des écoles publiques. Le département gère les collèges, l'action sociale. La région est responsable des lycées et de la formation professionnelle, du développement économique et des transports.
- La loi du 13 août 2004 a accordé de nouvelles compétences aux collectivités territoriales avec un transfert d'impôts et de personnel de la part de l'État.

Vocabulaire

Compétence : pouvoir de prendre des décisions dans un certain domaine.

Décentralisation : gestion des affaires locales par des élus locaux.

Délibération : décision issue d'un débat, puis d'un vote des membres élus d'une collectivité territoriale.

1 Connaître les mots clés de la vie politique

Ces affirmations sont-elles vraies ou fausses ? Pour chacune d'elles, justifiez votre réponse.

VRAI FAUX

1 Le pouvoir exécutif est détenu par le Parlement en France.

☐ ☒

Le pouvoir exécutif est détenu par le président de la République et le gouvernement.

Le Parlement détient le pouvoir législatif.

2 Les citoyens peuvent participer à la vie politique autrement qu'en votant.

☒ ☐

La démocratie participative permet aux citoyens d'être consultés sur de nombreux sujets.

3 Le Conseil départemental gère les affaires de la région.

☐ ☒

Le Conseil départemental gère les affaires du département. Les affaires de la région sont gérées par le Conseil régional.

4 Les partis politiques jouent un rôle essentiel dans la démocratie.

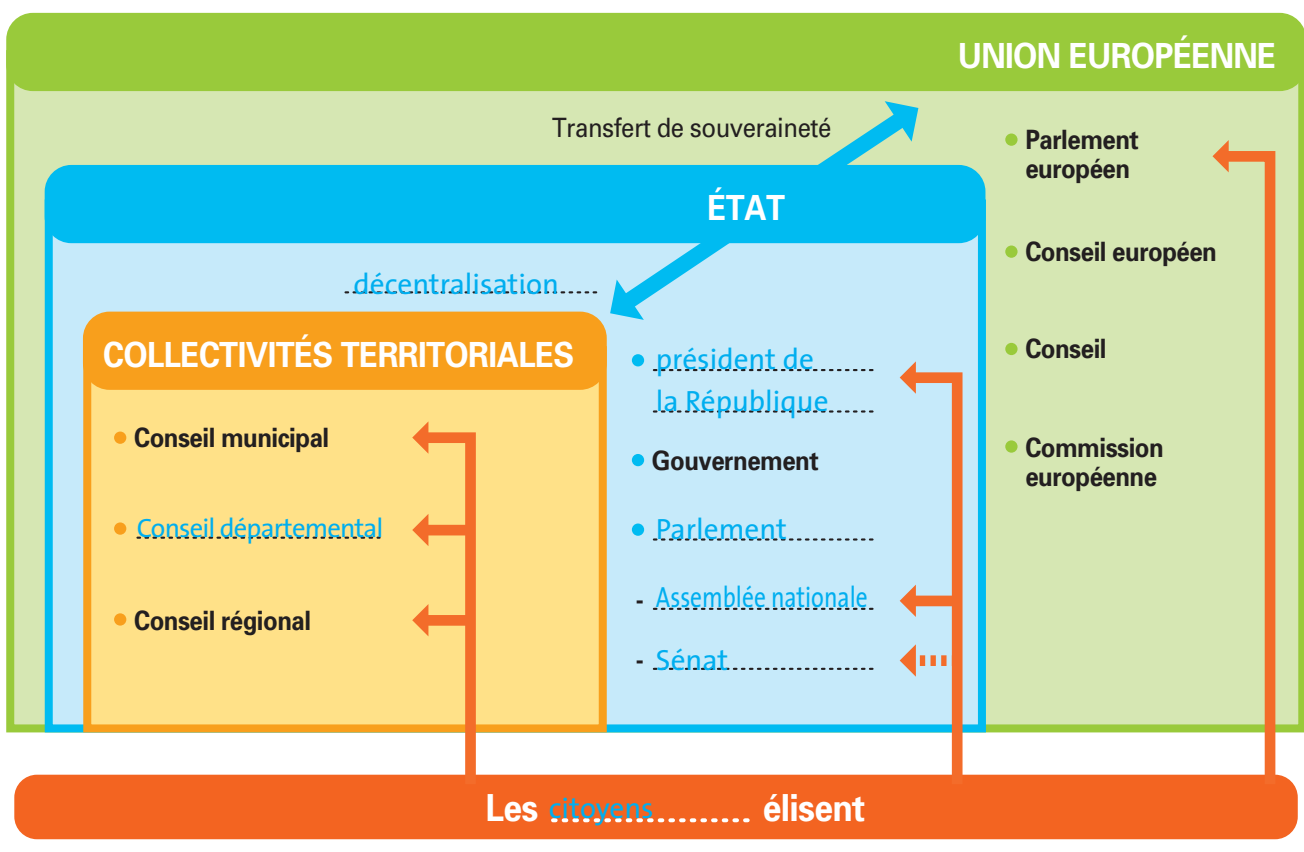
☒ ☐

Ils concourent ; « à l'expression du suffrage » (Constitution) ; ils mènent des campagnes électorales, présentent des candidats et font appliquer leurs idées par leurs élus.

2 Définir le fonctionnement de la vie politique

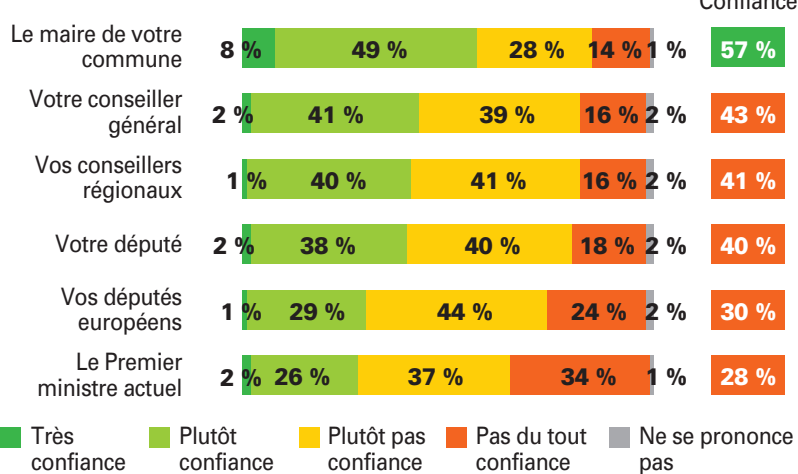
Complétez le schéma avec les mots suivants :

Parlement – Assemblée nationale – Conseil départemental – président de la République – Sénat – citoyens – décentralisation



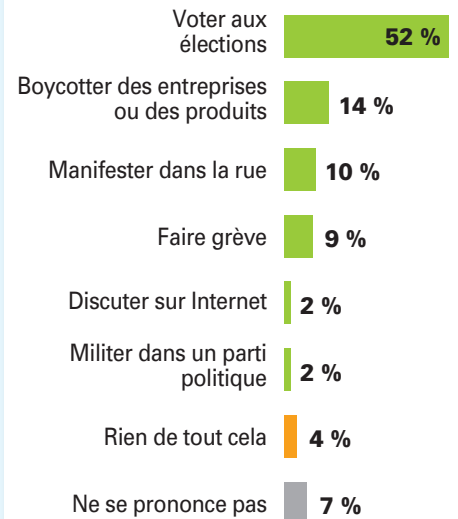
3 Les Français et la vie politique

→ Faites-vous confiance à vos élus ?



Source : Centre de recherches politiques de Sciences Po, décembre 2012.

→ Selon vous, qu'est-ce qui permet aux citoyens d'exercer le plus d'influence sur les décisions prises en France ?



Source : OpinionWay, décembre 2012.

1 La confiance accordée aux hommes politiques par les Français

INFOS

• Ces enquêtes ont été réalisées en ligne par l'institut de sondage OpinionWay et le centre de recherches politiques de Sciences Po, du 5 au 20 décembre 2012, auprès d'un échantillon de 1 509 personnes, représentatif de la population française, âgée de 18 ans et plus, et inscrite sur les listes électorales.

2 Les moyens d'influencer les décisions

Questions

1 DOC.1 Quel est l' élu en qui les Français ont le plus confiance ? Pourquoi selon vous ?

L' élu en qui les Français ont le plus confiance est le maire (57 % de confiance, beaucoup plus que les autres élus). Cela peut s'expliquer par le fait que le maire est un élu proche des électeurs, qu'ils peuvent donc mieux connaître ou rencontrer régulièrement.

2 DOC.2 Quel est le meilleur moyen pour les Français d'influencer les décisions ? Quelle efficacité accordent-ils aux autres moyens ?

Le meilleur moyen d'influencer les décisions, d'après ce sondage, est de voter aux élections (52 %). Les autres moyens sont considérés comme peu efficaces : le boycott arrive en tête des autres moyens avec seulement 14 % des personnes qui le jugent efficace.

3 DOC.1 ET 2 Selon vous, les réponses données aux deux questions sont-elles contradictoires ? Justifiez votre réponse.

Les réponses sont contradictoires. Alors que les Français ont une faible confiance dans les hommes politiques et dans les partis politiques, ils estiment tout de même que voter est le meilleur moyen d'influencer les décisions. Beaucoup de pouvoir est attribué au vote, alors que ce vote sert à élire des personnes qui inspirent peu de confiance.

1 Questions sur le programme d'éducation civique 3^e

1. Qu'est-ce que la Constitution ? De quand date celle de la V^e République ?

La Constitution est le texte qui définit l'exercice des différents pouvoirs et leurs limites au sein de la République. La Constitution de la V^e République date de 1958.

AIDE Définissez ce texte officiel et citez les pouvoirs qu'elle organise.
→ pp. 28-29

2. Quel est le rôle du Parlement dans la vie politique ?

Le Parlement, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, a pour rôle essentiel de rédiger, discuter et voter les lois. L'Assemblée nationale peut accorder ou non sa confiance à un gouvernement ; si elle le lui refuse, le président de la République doit nommer un nouveau Premier ministre qui formera un nouveau gouvernement. Les députés, par leurs questions au gouvernement, amènent celui-ci à justifier publiquement sa politique.

AIDE Présentez l'organisation du Parlement et définissez les pouvoirs dont il dispose.
→ pp. 30-31

3. Quels sont les principaux pouvoirs du président de la République ?

Le président de la République est le chef de l'État, garant du bon fonctionnement des institutions. Il indique les priorités gouvernementales, mais c'est le Parlement qui vote les lois et le budget de l'État. Il est chef des armées, mais ne peut prendre seul les décisions en matière de sécurité nationale. Il représente la République et en son nom, signe les traités et conventions internationaux.

AIDE Mettez en relation les pouvoirs du Président avec les autres institutions de la République.
→ pp. 28-29 et pp. 32-33

Autre question possible

4. Qu'est-ce qu'un parti politique ? Quel est son rôle ?

Un parti politique est un groupement de personnes qui partagent des convictions politiques communes. Son rôle est de présenter un programme et des candidats. Il exerce ce rôle en partie grâce aux militants.

AIDE Définissez ce qu'est un parti politique et citez quelques partis en France. Présentez un ou deux rôles d'un parti politique.
→ p. 36

2 Travail sur un document

L'Assemblée nationale et le gouvernement

Séance de questions d'actualité au gouvernement à l'Assemblée nationale. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, répond aux questions des députés, le 19 février 2014.



Questions

1. Où se situe cette scène ? Qui sont les personnes assises aux deux premiers rangs ? Et aux autres rangs ?

.. Cette scène se situe à l'Assemblée nationale. Les personnes assises
 .. aux deux premiers rangs sont des membres du gouvernement.
 .. Les autres rangs sont occupés par les députés.

AIDE Pour répondre à ces questions, vous pouvez vous aider de la page 8 de votre cahier.

2. À quoi est consacrée cette séance à l'Assemblée nationale ? Qui pose les questions et qui y répond ?

.. Cette séance à l'Assemblée est consacrée aux questions d'actualité
 .. sur la politique menée par le gouvernement. Les députés posent
 .. des questions et les ministres leur répondent. Ici, c'est le ministre
 .. des Affaires étrangères qui y répond.

AIDE Montrez que ce jeu de questions/réponses fait vivre la démocratie.

3. D'après vos connaissances, quelles relations y a-t-il entre le gouvernement et l'Assemblée nationale ?

.. Le Premier ministre dépose des projets de loi au nom du gouvernement.
 .. Ces projets de lois sont discutés, amendés et votés par l'Assemblée
 .. nationale ainsi que par le Sénat. L'Assemblée nationale peut ou non
 .. accorder sa confiance à un gouvernement. Si elle la refuse, le président
 .. de la République doit nommer un nouveau Premier ministre.

AIDE Indiquez le rôle du Premier ministre dans l'élaboration de la loi. Montrez le pouvoir de l'Assemblée nationale sur le gouvernement. Vous pouvez aussi vous aider de la page 33 de votre cahier.

1 Questions sur le programme d'éducation civique 3^e

1. Comment un citoyen peut-il participer à la vie démocratique ?

Le citoyen peut participer à la vie politique en votant ou en se présentant aux élections. Il peut aussi être adhérent ou militant dans un parti politique. Le citoyen peut être consulté pour de nombreuses décisions dans le cadre de la démocratie participative. Il peut aussi participer à des manifestations, pour défendre les droits des habitants, ou en conquérir de nouveaux.

AIDE La vie démocratique n'est pas seulement la vie politique.
→ p. 37

2. Nommez les différentes collectivités territoriales. Par qui chacune d'elle est-elle administrée ?

Les collectivités territoriales sont les communes, les départements et les régions. Elles sont administrées par des élus locaux : le conseil municipal, le conseil départemental, le conseil régional.

AIDE Consultez l'organigramme des pages 38-39.

3. Qu'est-ce que la décentralisation ? Quel représentant de l'État exerce un contrôle sur les collectivités territoriales ?

La décentralisation est la prise en charge par des élus locaux, et non par l'État, des affaires locales, ceci afin de répondre plus directement aux besoins des habitants. C'est le préfet (préfet de région ou préfet du département) qui exerce un contrôle sur les délibérations des collectivités territoriales et sur leur budget.

AIDE Appuyez-vous sur la définition de la notion de décentralisation.
→ pp. 38-39 et 40-41

Autre question possible

4. Comment une personne mineure ou un adulte ne possédant pas la nationalité française peut-il participer à la vie démocratique ?

Les mineurs et les personnes qui n'ont pas la nationalité française peuvent participer à des actions collectives pour la défense des droits ou pour l'amélioration de la vie collective (pour un mineur, être délégué de classe, être membre d'un conseil municipal de jeunes ; pour un adulte étranger, participer à un comité de quartier, par exemple).

AIDE Pensez aux différentes formes d'engagement et à la démocratie participative.

2 Travail sur un document

Chaque mercredi, le président de la République réunit le Conseil des ministres au palais de l'Élysée, réunion du 4 avril 2014.



Questions

- 1.** Qui sont les personnes présentes sur cette photographie ?
Pourquoi sont-elles réunies ?

Cette photographie représente le président de la République entouré de ses ministres, lors d'une réunion du Conseil des ministres.
Cette réunion, présidée par le chef de l'État, a lieu chaque semaine au palais de l'Élysée.

AIDE Pensez aux fonctions exercées par ces personnes et situez le lieu de cette réunion.

- 2.** Quel pouvoir exercent ces personnes ?

Il s'agit du pouvoir exécutif, c'est-à-dire faire appliquer les lois et mener les politiques publiques. Le pouvoir exécutif est détenu par le président de la République, qui est chef de l'État, et par le gouvernement (le Premier ministre et les ministres), qui conduit la politique de la nation.

AIDE Référez vous à l'organigramme des pages 28-29.

- 3.** De quels sujets peut-on discuter en Conseil des ministres ?

Un ministre peut présenter un projet de loi et le soumettre à discussion. On peut faire le bilan des résultats d'élections. On peut nommer des personnes à la tête des services de l'État, par exemple un préfet.

AIDE Relisez l'ordre du jour du Conseil des ministres p. 33.